

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PONT-DE-VAUX**

Séance du Mercredi 11 janvier 2023

L'An deux mille vingt trois et le onze janvier le Conseil Municipal de la Commune de Pont-de-Vaux s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves PAUGET, Maire.

Etaient présents : Mr Yves Pauget, Maire, Mr Jean-Pierre Bugaud, Mme Françoise Delay, Mr Michel Touraine, Mr Pascal Pion, Mme Jeanine Parent, Adjoint, Mme Jeanine Guillain, Mme Annick Thevenard, Mme Danièle Massu, Mr Raphaël Berthillier, Mme Delphine Champion, Mr Emeric Landre, Mr Franck Dussud, Mr Nicolas Perche, Mme Marie-Claude Pagneux, Mr Laurent Martin, Mme Nathalie Buffy

Excusés : Mme Rimette ayant donné pouvoir à Mme Delay, Mr Freddy Bereyziat ayant donné pouvoir à Mme Buffy

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU MERCREDI 11 JANVIER 2023

Le conseil approuve et signe le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2022.

Mme Françoise DELAY a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

1- Dossier de candidature pour une brigade de gendarmerie

Madame la Préfère de l'Ain a présenté la mesure phare du projet de loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur dont l'un des objectifs est d'accroître la proximité des services du territoire notamment par la mise en place de 200 nouvelles brigades de gendarmerie en zone rurale ou périurbaine.

La commune de Pont de Vaux après concertation avec les communes de la communauté de communes Bresse et Saône, considérant la nécessité de renforcer la présence de la gendarmerie sur le territoire, souhaite se porter candidate pour l'accueil d'une brigade de gendarmerie dans le cadre de ce programme.

(Unanimité)

2- Programme Petites Villes de Demain – validation du périmètre Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

La commune de Pont-de-Vaux et la communauté de communes Bresse et Saône se sont engagées le 22 mars 2021 dans le programme Petites Villes de Demain, par une convention d'adhésion.

Le Programme bénéficie des services de l'Etat, d'une offre de services et d'une mise en réseau de l'ensemble des acteurs nationaux et locaux.

L'Opération de Revitalisation de Territoire, créée par la loi ELAN du 23 novembre 2018, est un outil au service des territoires pour mettre en œuvre un projet global de revitalisation des centres-villes.

L'ORT se matérialise par une convention qui sera signée entre d'une part la communauté de communes Bresse et Saône et la commune de Pont-de-Vaux et d'autre part l'Etat.

Le plan d'action s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- 1) Maintenir l'attractivité du territoire par un soutien au commerce, au tourisme et à la culture
- 2) Améliorer le cadre de vie et s'adapter au vieillissement de la population
- 3) Anticiper la croissance démographique par un maintien des services et une meilleure connexion des espaces structurants
- 4) Préparer la transition énergétique et écologique

Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, il a été proposé comme périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire :

- Rue Maréchal de Lattre de Tassigny
- Rue Franche
- Rue Adrien Thierry
- Rue du Moulin
- Rue Vice-amiral Decourt et place du marché
- Place Bertin, place Joubert et place Legrand
- Rue André et Place Poisat
- Ancien hôpital Michel Poisat
- Rue de l'Hôpital, sur la route de St-Trivier
- Plan d'eau et port de plaisance

La durée de l'ORT est fixée pour 5 ans à compter de sa signature.

Le conseil municipal décide :

- :
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention cadre Petite Ville de Demain
- d'approuver la démarche de transformation de la convention cadre Petites Villes de Demain à l'issue de la phase initialisation, en convention Opération de Revitalisation du Territoire ;
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les avenants, ainsi que tous les documents afférents à cette convention
- d'Autoriser le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

‘ Unanimité)

3- Questions diverses

Françoise Delay indique que le collectif solidarité Ukraine va organiser les 3 et 4 février 2023 une collecte de denrées alimentaires. Un concert sera organisé par le secteur sud en mai 2023.

Pascal Pion indique que des pistes d'amélioration pour les économies d'énergie sont toujours en cours d'étude.

Jean-Pierre Bugaud indique que l'exposition de début d'année à l'office de tourisme de Bâgé est consacrée à l'association 24 pour Tous. Il s'agit d'une exposition de grande qualité particulièrement intéressante.

Nicolas Perche souligne un oubli dans le calendrier des manifestations. Ce point sera vérifié.

Mr Raphaël Berthillier indique que l'abri bus a été installé place Joubert. Il précise que certains bus scolaires ne stationnent pas le long du quai et gênent ainsi la circulation. La policière municipale ira à leur rencontre pour leur demander de stationner correctement.

Franck Dussud revient sur la mise en place de croix interdisant le stationnement en amont des passages piétons. La pose de plots s'avère impossible en raison du marché et des convois exceptionnels. Les conducteurs doivent respecter le code de la route. Le stationnement en amont des passage piétons gêne la visibilité des piétons et s'avère être un stationnement dangereux. L'infraction est sanctionnée par une amende de 135 euros

Emeric Landre fait part du mécontentement des certains citoyens au sujet des ordures ménagères. Monsieur le Maire rappelle que la communauté de commune organise une réunion publique sur ce sujet le 26 janvier à la salle des fêtes de Pont de Vaux

Site internet : Il est actuellement en ligne. Des formations auront lieu très prochainement pour permettre de l'alimenter.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 19h 30

PONT DE VAUX le 12 janvier 2023

Le Maire,
Yves PAUGET

